

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

**2018 DJS 21** Subventions (10.750 euros) à 4 associations sportives parisiennes.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à quatre associations sportives dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.750 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'Association sportive de l'université Panthéon-Assas-Paris II (n°269 / n°2018\_04633) -12, place du Panthéon (5<sup>e</sup>).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'Association sportive de l'université Paris 6 Pierre et Marie Curie (n°14388 / n°2018\_01946) -4, place Jussieu (5<sup>e</sup>).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'Association sportive Paris 1 (n°2508 / n°2018\_00458) -90, rue de Tolbiac - Bureau C803 (13<sup>e</sup>).

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'Association sportive de l'UFR-STAPS René Descartes Paris 5 (n°110 / n°2018\_02116) -1, rue Lacretelle (15<sup>e</sup>).

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant total de 10.750 euros, sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**